

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/23

ID : 011-211104088-20230911-4702023-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

Vote par procuration : 0
Convocation du 31/08/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE VERZEILLE DU 11 Septembre 2023
N° 470/2023**

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL, Mohamed SABRI.
Absents excusés : Martine LARREGOLA, Cynthia COURRIEU.
Secrétaire de Séance : Marie-Lyne EXPERT.

Le onze septembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

OBJET : Gratuité des entrées piscines en aout 2023.

Monsieur le Maire rappelle que le 01/08/2023, la Maître-Nageuse-Sauveteuse embaucher au 08 juillet 2023, ne s'est pas présenter un poste et à quitter la commune subitement.

Considérant cette situation d'urgence et la problématique de réunir un Conseil Municipal dans la journée et afin d'assurer la continuité de service. Monsieur le Maire a dû signer une convention de mise à disposition d'un nageur sauveteur avec le SDIS11 pour la période du 07/08/2023 au 20/08/2023.

Vu l'article L322-7 du code de sport du 25 mai 2006,

Monsieur le Maire a pris la décision de mettre en place la gratuité des entrées piscines.

Monsieur le Maire demande aujourd'hui au Conseil Municipal de délibérer afin de régulariser cette décision.

LE CONSEIL OUI CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE

- **Approuve** cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNÉ AU REGISTRE.

Verzeille, le 11/09/2023
Le Maire, Christian Audier

